



19 mars 2002

Réf. 2002-H-8

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience d'un jour pour l'examen des lignes directrices pour l'évaluation environnementale du projet de modification et de construction de structures de stockage à l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) d'Énergie Nouveau-Brunswick, située à Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick.

Audience d'un jour : 22 mai 2002

Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14^e étage, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)

Les audiences publiques commencent à 8 h 30 et se déroulent suivant l'ordre publié avant la tenue de l'audience.

Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a signalé à la CCSN qu'elle prévoit solliciter l'autorisation de modifier et de construire des structures de stockage à l'IGDRS. Aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la CCSN doit effectuer une évaluation environnementale du projet avant de rendre une décision relativement à la demande d'Énergie NB. Selon les résultats de l'évaluation, la CCSN doit établir si, compte tenu de l'application des mesures d'atténuation voulues, le projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux importants. Parce que le projet doit également être enregistré aux termes du *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* pris aux termes de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick, il a été convenu d'harmoniser et de mener de concert les processus fédéral et provincial d'évaluation environnementale.

L'ébauche des lignes directrices pour l'évaluation environnementale a été rendue publique le 8 février 2002. Le public avait jusqu'au 8 mars pour offrir ses commentaires. La version révisée des lignes directrices, tenant compte de ces commentaires, sera rendue publique le 8 avril 2002. Elle sera ensuite soumise à la Commission pour fin d'approbation lors d'une audience d'un jour le 22 mai 2002.

Le public peut soumettre ses commentaires sur la version révisée des lignes directrices verbalement ou par écrit. Les demandes de participation et le texte des exposés ou des mémoires doivent être déposés auprès du secrétaire de la Commission d'ici au 8 mai 2002.

A/s de Mme Carmen Ellyson

Agente des opérations de la Commission

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C. P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : (613) 996-2026 ou 1-800-668-5284

Fax : (613) 995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

La Commission tiendra une audience publique pour l'examen de la demande de permis à une date ultérieure, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et aux Règles de procédures de la CCSN. Elle étudiera également les résultats de l'évaluation environnementale au cours de l'audience.

Pour plus d'informations sur le processus d'évaluation environnementale et pour obtenir une copie de l'ébauche des lignes directrices, on est prié de consulter le site web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca.

La Commission réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.